

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 27 août 2020**

**DCM N° 20-08-27-5**

**Objet : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2019 par la SAEML UEM.**

**Rapporteur: M. LUCAS**

Par délibération en date du 25 avril 2019 et suite à la fusion de la SAEML de Gandrange et du Groupe UEM, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation et les modifications de la composition du capital social de la SAEML UEM.

Le capital social se répartit ainsi :

- Ville de Metz : 84.972 %, soit 85 000 actions ;
- CDC : 14,995 %, soit 15 000 actions ;
- Centrales de Lorraines : 0.033 %, soit 33 actions.

Lors de son Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2020 la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2019 s'élevant à 27 249 789,41 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 17 005 610 € soit 170 € par action détenue,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 10 244 179,41 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir soit 14 450 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM du 25 juin 2020 de distribuer les dividendes de l'exercice 2019 à ses actionnaires,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM prise le 25 juin 2020 ;
- **D'ACCEPTER** la recette de 14 450 000 € correspondante ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Eric LUCAS

Service à l'origine de la DCM : Pôle Finances  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**